

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée générale annuelle de la Caisse Desjardins de Nicolet, tenue le lundi **31 mars 2025 à 18 h 30**, en mode virtuel.

Président d'assemblée : François Lefebvre

Secrétaire d'assemblée : Stéphanie O'Bomsawin Gauthier

Directrice générale : Julie Côté

Participations en direct : 39

1.- OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

1.1. Mot de bienvenue

Marie-Pier Gaudet, conseillère en communication pour la Caisse Desjardins de Nicolet, et maître de cérémonie de la soirée, souhaite la bienvenue à tous et invite François Lefebvre, président du conseil d'administration de la Caisse et également président d'assemblée, à prendre la parole.

Au nom du conseil d'administration, le Président souhaite à son tour la bienvenue à tous.

Il présente les personnes qui l'accompagneront à l'animation ou qui seront en soutien pour l'assemblée soit :

- Julie Côté, directrice générale de la Caisse ;
- Stéphanie O'Bomsawin Gauthier, secrétaire du conseil d'administration qui sera assistée dans ses fonctions par Karine Muise, adjointe à la direction générale;
- Manon Gélinas, présidente du comité de Mise en candidature qui présentera le rapport du comité à l'issue de l'appel de candidatures;
- Marie-Pier Gaudet, conseillère Communications.

Il explique que ces personnes l'assisteront afin que l'assemblée se déroule bien et dans le respect des encadrements et verront notamment à lui faire part des questions, commentaires et propositions.

Comme précisé dans l'avis de convocation publiée le 11 mars dernier, Il rappelle que la formule d'assemblée à distance implique que les membres pourront voter en direct sur certains sujets alors que d'autres feront l'objet d'une période de votation en différé qui aura lieu au cours des quatre (4) prochains jours suivant l'assemblée.

C'est lors de cette période que les membres se prononceront sur la répartition des excédents annuels et les ristournes, et pour l'élection des membres du conseil d'administration.

1.2. Message du président du Mouvement Desjardins

Pour introduire l'assemblée, Marie-Pier Gaudet invite les participants à visionner un message enregistré à leur attention, par le président et chef de la direction du Mouvement Desjardins, monsieur Guy Cormier.

2.- FONCTIONNEMENT ET DÉROULEMENT DE L'ASSEMBLÉE

2.1. Règles pour participer à l'AGA

Marie-Pier Gaudet partage avec les participants quelques informations utiles pour faciliter :

- Le déroulement de l'assemblée;
- Les votes en direct, et;
- Les interactions.

Des précisions sur le fonctionnement de la plateforme numérique sont partagées séance tenante aux personnes participantes pour en faciliter leur utilisation.

Précision sur les membres

Elle précise ensuite que seul un membre de plein droit de la Caisse admis depuis au moins 90 jours pourra proposer ou appuyer une proposition et exercer son droit de vote.

2.2. Nomination des personnes scrutatrices

Le Président explique qu'il est requis de nommer deux personnes scrutatrices.

Il informe l'assemblée que ces personnes seront responsables d'assurer le respect du processus de votation, notamment en procédant au décompte des votes afin qu'il puisse communiquer les différents résultats. Elles s'engagent à agir en toute discrétion et à conserver les résultats secrets, tant qu'ils ne seront pas officiellement annoncés.

Il recommande que Marie-Pier Gaudet et Roxanne Thibault agissent comme personnes scrutatrices puisqu'elles ont préalablement été familiarisées avec le processus de votation avant l'assemblée. Il rappelle que seul un membre de plein droit peut proposer ou appuyer une proposition.

RÉSOLUTION

Sur proposition dûment faite par (retiré) et appuyée par (retiré), il est résolu :

D'ADOPTER la proposition de nommer Marie-Pier Gaudet et Roxanne Thibault comme personnes scrutatrices pour le processus de votation de l'assemblée générale annuelle de la Caisse Desjardins de Nicolet 2025.

2.3. Adoption de l'ordre du jour

Stéphanie O'Bomsawin Gauthier, secrétaire du conseil d'administration, présente l'ordre du jour de l'assemblée :

1. Ouverture de l'assemblée

- 1.1. Mot de bienvenue
- 1.2. Message du président et chef de la direction du Mouvement Desjardins

2. Fonctionnement et déroulement de l'assemblée

- 2.1. Règles pour participer à l'AGA
- 2.2. Nomination des personnes scrutatrices
- 2.3. Adoption de l'ordre du jour
- 2.4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 26 mars 2024

3. Retour sur l'année 2024

- 3.1. Rapport du conseil d'administration
- 3.2. Rapport sur la surveillance des règles déontologiques
- 3.3. Rapport financier
- 3.4. Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu

4. Période de questions

5. Propositions soumises au vote

- 5.1. Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes) (vote en différé)
- 5.2. Élection des membres du conseil d'administration
 - 5.2.1. Nomination des officiers pour la période d'élection
 - 5.2.2. Rapport du comité de mise en candidature
 - 5.2.3. Présentation des personnes candidates
 - 5.2.4. Élection par votation (vote en différé)
- 5.3. Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats

6. Fin de la rencontre et remerciements

7. Publication des résultats et levée de l'assemblée

RÉSOLUTION

Sur proposition dûment faite par (retiré) et appuyée par (retiré), il est résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

- 2.4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 26 mars 2024

[Le procès-verbal de l'assemblée générale de la Caisse Desjardins de Nicolet du 26 mars 2024 a été déposé au même moment que l'avis de convocation sur le site internet de la Caisse.]

Le Président demande une proposition pour l'adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle 2024.

RÉSOLUTION

Sur proposition dûment faite par (retiré) et appuyée par (retiré), il est résolu :

D'ADOPTER le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 26 mars 2024.

Le Président demande aux membres s'ils ont des questions ou des commentaires sur le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle 2024.

Aucune question et aucun commentaire n'est émis séance tenante.

3.- RETOUR SUR L'ANNÉE 2024

- 3.1. Rapport du conseil d'administration

Marie-Pier Gaudet introduit la présentation du rapport du conseil d'administration en expliquant qu'il n'y aura pas la lecture intégrale puisqu'il se retrouve sur le site internet de la Caisse.

Elle invite le Président à transmettre dans ses mots quelques fiertés des réalisations de la Caisse pour 2024.

Avant de présenter ses fiertés, le Président présente tous les membres qui composent le conseil d'administration :

Aux postes d'officiers :

- François Lefebvre, Président;
- Maryse McMahon, Vice-présidente;
- Stéphanie O'Bomsawin Gauthier, Secrétaire.

Aux postes d'administrateurs et d'administratrices :

- David Beauchemin ;
- Sébastien Couture;
- Manon Gélinas ;
- Jacques Morand ;
- Alain Poulin;
- France Proulx;
- Nathan Rheault;
- Et Cyndelle Drouin, relève au conseil d'administration.

Le Président du conseil d'administration présente ses fiertés de la dernière année :

« En 2025, nous soulignons nos 125 ans d'expertise, de présence et de performance au service de nos membres et clients. Au fil du temps, Desjardins a évolué à vos côtés, devenant une institution financière d'envergure, un assureur d'importance au Canada et même l'une des coopératives financières les plus solides au monde. C'est une grande fierté de constater la façon dont le Mouvement s'inscrit dans la longévité avec pertinence et solidité, toujours en restant à l'écoute de ses membres et clients.

Depuis toutes ces années, Desjardins contribue ainsi à la prospérité des personnes et des collectivités. Nous avons continué d'utiliser une multitude de leviers qui nous sont propres pour jouer pleinement notre rôle de leader socioéconomique. Je pense à nos programmes de finance solidaire dont le Fonds d'entraide Desjardins qui permet de venir en aide aux personnes en situation de vulnérabilité financière ou encore à nos conférences de sensibilisation sur l'exploitation financière des personnes vulnérables qui visent à prévenir les abus et les fraudes.

Enfin, notre engagement à l'égard du développement durable et de la finance responsable se traduit notamment par l'obligation pour le conseil d'administration de la caisse d'adopter un plan triennal de développement

durable et de finance responsable. Et votre caisse n'agit pas seule. En 2024, 100 % des CA des caisses ont formellement attesté que des actions favorisant le développement durable et la finance responsable étaient menées! Plus précisément, notre plan s'articule autour de deux axes d'intervention principaux : soit l'accompagnement des membres et clients grâce entre autres à la formation des employés et à nos programmes en finance solidaire. Mais également à travers les pratiques de gestion qui visent particulièrement à réduire notre empreinte carbone et à s'adapter aux changements climatiques.

Voilà c'étaient quelques-unes de nos réalisations qui me rendent fier de notre dernière année et de notre caisse. Je m'arrête ici pour laisser le soin dans quelques minutes à notre directrice générale de vous partager à son tour les réalisations qui l'ont marqué plus spécifiquement. »

3.2. Rapport sur la surveillance des règles déontologiques

Le Président poursuit avec le bilan de la surveillance relative à trois règles déontologiques pour la dernière année :

- Le conseil d'administration déclare qu'aucune situation de conflit d'intérêts n'a été constatée;
- La caisse peut consentir du crédit à l'un de ses membres de CA, à une personne qui lui est liée ou à un administrateur d'une société faisant partie du groupe au sens de la Loi, en respectant les règles du Code. Cependant, la caisse ne peut accorder à une personne des conditions plus avantageuses que celles qu'elle consent dans le cours normal de ses activités, lorsqu'elle :
 - Accepte un dépôt ;
 - Consent du crédit ;
 - Traite une situation d'irrégularité portant sur un crédit consenti.

Les dépôts acceptés et les crédits consentis par la Caisse aux personnes visées par le Code ainsi que le traitement des situations d'irrégularités relatives à de tel crédits ont tous été consentis en conformité avec les règles déontologiques qui s'appliquent.

Et finalement,

- La Caisse peut conclure un contrat avec des personnes visées par le Code en respectant les conditions prévues à cet effet.

À ce titre, aucun contrat n'a été octroyé aux personnes visées par le Code au cours de l'année.

3.3. Rapport financier

Marie-Pier Gaudet cède la parole à Julie Côté, directrice générale de la Caisse, pour les résultats de la dernière année financière qui s'est terminée le 31 décembre 2024.

Avant de poursuivre avec les résultats financiers, la Directrice générale partage à son tour quelques-unes de ses fiertés pour l'année 2024 :

« 2024 a été une année marquée par une intensification des défis auxquels nous devons répondre collectivement. Dans un contexte de volatilité économique, de révolutions technologiques, d'événements météorologiques extrêmes, de tensions géopolitiques et de bouleversements sociaux, le Mouvement Desjardins s'est affirmé, une fois de plus, comme un pilier de stabilité pour ses membres et ses clients. Et votre caisse a joué un rôle de premier plan pour vous accompagner et répondre de manière proactive à vos besoins dans ce monde en mutation. Notre mission nous oriente vers ce qui est au sommet de nos priorités : offrir les meilleures réponses aux besoins et aux attentes de nos membres et clients pour contribuer à leur autonomie financière.

Desjardins s'est engagé à fournir à ses membres et à ses clients des solutions numériques innovantes pour faciliter leur quotidien. Cette année, vous avez fait la connaissance d'Alvie, notre assistante virtuelle qui vous propose des astuces, vous aide à mieux comprendre votre situation et à faire des choix éclairés pour favoriser une meilleure gestion de vos finances.

Autre nouveauté appréciée de nos membres : l'intégration du dossier de crédit Equifax à même notre plateforme AccèsD. Avec cet ajout, Desjardins est devenue la première institution financière au Canada à offrir gratuitement l'accès aux deux agences d'évaluation du crédit, Equifax et TransUnion, et ce, sur la même plateforme. Depuis juin, vous pouvez aussi activer un service d'alertes directement dans l'application ou par courriel en cas de changements à votre dossier de crédit TransUnion. Ces évolutions vous permettent d'accéder facilement et simplement à davantage d'informations utiles à votre autonomie financière.

Enfin, ma plus grande fierté va naturellement à l'équipe de la Caisse de Nicolet pour qui le travail au quotidien consiste à vous donner le meilleur d'elle-même et du grand Desjardins pour toujours mieux répondre à vos besoins. Dévoués et disponibles, nos employés ont à cœur de faire une différence auprès des membres qu'ils accompagnent dans leurs projets et leurs rêves. Dans le contexte ambigu et exigeant des dernières années, des derniers mois, ils ont fait preuve d'une grande capacité d'adaptation et d'un

engagement exemplaire. Je tiens donc à les remercier chaleureusement et sincèrement. »

Une capsule vidéo portant sur les résultats financiers de la Caisse de Nicolet pour la dernière année est visionnée par les membres et présente les principaux éléments suivants:

- **Membres à la caisse** : 18 826;
- **Volume d'affaires total** de 2,49 G\$, variation positive de 6,9 % sur 2023 : 1,56 G\$ en Épargne et placements, 0,94 G\$ en Financement;

BILAN

ACTIF : 1,04 G\$ croissance de 3,8 % sur 2023

- Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières 32 M\$;
- Placement fonds de liquidité sous gestion et dépôts à terme : 20 M\$;
- Prêts aux membres (particuliers et entreprises) : 912 M\$;
- Placements dans la Fédération : 35 M\$;
- Autres actifs : 39 M\$;
- Provision pour perte de crédit : 2 M\$

PASSIF : 903,8 M\$ croissance de 3 % sur 2023

- Dépôt des membres : 804,5 M\$
- Emprunts : 81,6 M\$
- Autres passifs : 17,7 M\$

AVOIR : 133,34 M\$ croissance de 9,3 % sur 2023

- Capital social 90 K\$
- Excédents à répartir : 6,23 M\$
- Réserves : 127,03 M\$

ÉTAT DU RÉSULTAT

-
- Revenu net d'intérêts : 19,47 M\$
 - Autres revenus : 6,34 M\$
 - Revenus d'opération : 25,81 M\$
 - Dotation à la provision pour pertes de crédit : 0,24 M\$
 - Frais autres que d'intérêts : 7,84 M\$
 - Excédents d'opérations : 17,73 M\$ variation de (1,2 %) sur 2023
(Excédents nets après ristournes aux membres : 10,90 M\$)

Madame Côté invite les membres à soumettre leurs questions ou commentaires concernant les résultats financiers.

3.4 Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu

Pour présenter les sommes totales qui ont été investies en 2024 pour soutenir des projets et initiatives du milieu, que ce soit avec le Fonds d'aide au développement du milieu (FADM), en dons et en commandites, Marie-Pier Gaudet invite les participants à visionner une courte capsule vidéo.

Le Président explique que dans le cadre d'un exercice triennal, le conseil d'administration de la Caisse a adopté un nouveau Plan d'engagement et de proximité auprès des membres et de notre communauté.

Le nouveau Plan d'engagement et de proximité nous a permis de réévaluer les priorités d'investissement pour s'assurer que l'engagement de la Caisse se traduise par des actions cohérentes avec les besoins des membres et des partenaires de la communauté.

Le Président remercie au nom du conseil d'administration les membres qui ont participé à la consultation réalisée en décembre dernier dans les centres de services.

Les priorités d'investissement sont donc spécifiques à la Caisse et représentent des enjeux socioéconomiques de la communauté.

Le Président explique que bien que la Caisse soit présente dans de nombreux secteurs d'activités, des priorités d'investissement ont été déterminées comme une réponse aux besoins de notre milieu :

- Engagement social et communautaire;
- Réussite éducative;
- Santé et saines habitudes de vie.

4.- PÉRIODE DE QUESTIONS

Avant de poursuivre, Marie-Pier Gaudet invite les membres à transmettre leurs questions via la boîte de dialogue.

Une question est soumise séance tenante par un membre :

Q : Quelle est la variation du nombre de membres par rapport à l'exercice précédent ? Y-a-t'il un enjeu ?

La directrice générale présente les données comparatives pour les années 2023 et 2024. Celles-ci démontrent une progression constante du nombre de membres. Elle souligne que cette tendance positive indique une croissance soutenue et qu'aucun enjeu particulier n'est observé à cet égard.

Une question concernant l'ajustement des frais de services a été soulevée lors de la séance. La direction a pris note de cette intervention, et un suivi individualisé a été effectué directement auprès de la personne membre concernée après l'assemblée.

Marie-Pier Gaudet explique que les membres peuvent avant la fin de l'assemblée générale envoyer leurs questions le cas échéant et la direction générale y répondra en fin de rencontre.

5.- PROPOSITIONS SOUMISES AU VOTE

5.1. Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes)

Marie-Pier Gaudet invite les membres à visionner une courte vidéo sur la ristourne.

Marie-Pier Gaudet informe les participants à l'assemblée que la documentation de référence est disponible en cliquant sur le bouton « Documents » sous la fenêtre vidéo et est également disponible sur le site Internet de la Caisse ou sur demande auprès de la Caisse.

Le Président précise ensuite à tous les membres que le scénario qui est recommandé par le conseil d'administration est celui qu'ils estiment le plus avantageux pour l'ensemble des membres et de la communauté; et bien sûr, il est totalement conforme aux encadrements applicables.

Le Président rappelle, comme il a été présenté un peu plus tôt, que les excédents de la Caisse se chiffrent à 12 149 000 \$ et cède la parole à la directrice générale pour la présentation de la recommandation du conseil d'administration concernant la façon de les répartir : ... /2

PRÉSENTATION DE LA PROPOSITION SUR LE PARTAGE DES EXCÉDENTS ANNUELS

	EN MILLIERS DE DOLLARS (\$)
Excédents (déficit) avant ristournes aux membres	12 149
Virements réglementaires et autres ajustements	(4 676)
• Affectation/utilisation des réserves plus-value ¹	(5 318)
• Autres éléments du résultat	493
• Utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) net d'impôt 2024	151
• Ajustement de la ristourne (année précédente)	(2)
Solde des excédents à répartir	7 473
Affectation d'excédents au paiement de la ristourne et FADM	(1 477)
• Ristourne	(1 682)
• Recouvrement d'impôt relatif à la ristourne	435
• Affectation au FADM	(230)
Affectation à la réserve pour ristournes éventuelles (RRE)	0
Affectation à la réserve générale	(5 997)
Solde des excédents à répartir	0

FADM
Fonds d'aide au développement du milieu

RRE
Réserve pour ristournes éventuelles

¹ L'affectation à la réserve plus-value réduit les excédents à répartir. L'utilisation de cette réserve augmente les excédents à répartir.

Proposition de versement

POUR L'ANNÉE 2024

1 911 627 \$

**FONDS
D'AIDE AU
DÉVELOPPEMENT
DU MILIEU**

229 821 \$

**RISTOURNES
AUX
MEMBRES**

1 681 806 \$

PROPOSITION SUR LA RÉPARTITION DES EXCÉDENTS ANNUELS

RISTOURNE VOLUMES ¹	TAUX PAR 1 000 \$ DE VOLUME PARTICULIERS & ENTREPRISES	ÉQUIVALENT EN MILLIERS DE \$
Comptes		211
Épargne et placements	0,58 \$	237
Fonds		111
Prêts et marges de crédit		510
RISTOURNE ASSURANCES ²	23 \$ / 1 000 \$ de prime	196
RISTOURNE CARTES DE CRÉDIT ²	0,58 \$ / 1 000 \$ d'achats nets	106
RISTOURNE PRODUITS ²	Montant de 50 \$ ³	261
RISTOURNE SERVICES DE PLACEMENT ET D'INVESTISSEMENT EN GESTION DE PATRIMOINE ²	Montant de 23 \$ / 1 000 \$ honoraires et commissions	51
TOTAL DES RISTOURNES AUX MEMBRES		1 682

¹ Soumise au vote
lors de l'assemblée.

² Taux établis par la Fédération
des caisses Desjardins du Québec.

³ Montant pouvant aller jusqu'à 50 \$ pour les membres
remplissant les critères d'admissibilité durant 12 mois.

Aucune question n'est soulevée en regard de cette recommandation.

Conséquemment, le Président informe les membres que **(retiré) propose la recommandation de versements et qu'elle est appuyée par (retiré).**

Cette proposition de l'assemblée, recommandée par le conseil d'administration, concernant la répartition des excédents annuels et les taux de ristournes sera soumise au vote après les présentations et discussions lors de l'assemblée.

5.2. Élection des membres du conseil d'administration

5.2.1. Nomination des officiers pour la période d'élection

Marie-Pier Gaudet précise les rôles des officiers pour la période d'élection.

Le Président, monsieur François Lefebvre agira comme président d'élection comme le prévoit le règlement.

Stéphanie O'Bomsawin Gauthier agira comme secrétaire d'élection.

5.2.2. Rapport du comité de mise en candidature

Avant d'ouvrir la période d'élection, Manon Gélinas, présidente du comité de Mise en candidature, fait part du rapport du comité :

« Avant de vous présenter notre rapport, j'aimerais vous rappeler la démarche du profil collectif enrichi.

Comme vous le savez, la confiance des membres envers le conseil d'administration de la Caisse est primordiale. Les membres s'attendent à ce que le conseil soit formé de personnes qui leur ressemblent et qui possèdent collectivement les qualités et les compétences nécessaires pour bien représenter leurs intérêts et s'assurer que la Caisse soit bien gérée.

C'est pourquoi votre conseil d'administration s'est doté d'un profil collectif cible qui identifie les compétences recherchées et différents critères de représentativité tels que le genre, l'âge, la diversité ethnoculturelle et des cibles de représentativité socio-économique.

Le CA met donc à jour chaque année son profil collectif en fonction de sa réalité et ses besoins et détermine les critères particulièrement recherchés pour la prochaine élection. Ce sont ces critères qui ont été communiqués aux membres lors de l'appel de candidatures.

En posant sa candidature, chaque membre devait d'ailleurs démontrer dans quelle mesure il viendrait enrichir la composition du conseil.

Il est important de comprendre que les critères recherchés par le conseil d'administration ne sont pas obligatoires, il s'agit plutôt d'objectifs que nous nous donnons pour assurer la diversité et la complémentarité des compétences des administrateurs et administratrices.

Toutes les candidatures éligibles vous seront brièvement présentées aujourd'hui. »

« Tel qu'indiqué dans l'avis d'appel de candidatures, nous vous rappelons que le conseil d'administration est plus particulièrement à la recherche de membres répondant aux critères suivants afin d'enrichir son profil collectif:

- Des personnes ayant des compétences dans l'un ou l'autre des domaines suivants :
 - Coopération;
 - Expérience membres / clients;
 - Gestion d'entreprise.
- 2 ou 3 femmes et 1 ou 2 hommes pour atteindre la parité;
- Des membres appartenant aux groupes d'âge suivants :
 - 1 de 18-34 ans;
 - 2 de 35-49 ans ;
 - et 1 de 65 ans et plus.
- Des personnes représentant le secteur de la fabrication, soins de santé et assistance sociale et commerce de détail;
- Une ou des personnes représentant les Premières Nations.

Un document de présentation de toutes les candidatures éligibles a été déposé sur le microsite de la caisse et est disponible à la caisse sur demande. Ce document inclut un tableau synthèse des candidatures reçues précisant en quoi chacune d'elles répond ou non aux critères recherchés par le conseil d'administration afin d'enrichir son profil collectif.

Voici maintenant toutes les personnes candidates éligibles à la fonction de membre du conseil d'administration cette année :

- David Beauchemin
- Cyndelle Drouin
- Jean Fournier
- Marthe Tétreault
- Louis Thiffault

Tel que mentionné dans le rapport du comité de mise en candidature, voici le tableau synthèse qui vous présente toutes les candidatures éligibles reçues et de quelles façons chacune d'entre elles viennent répondre aux critères recherchés par le conseil d'administration pour atteindre son profil collectif cible.

Ce tableau est disponible à la fin du document de présentation des personnes candidates, qui se trouve sur le site Internet de la Caisse.

Nous vous invitons à consulter ce document avant d'exercer votre droit de vote afin de vous permettre de faire des choix éclairés.

Merci, ceci complète ma présentation. »

5.2.3. Présentation des personnes candidates

Avant de procéder à l'élection des membres du conseil d'administration, le président d'élection explique que chacune des personnes candidates a été invitée à préparer une courte vidéo de présentation, et invite les membres à écouter les présentations des personnes candidates.

5.2.4. Élection par votation (vote en différé)

Le président d'élection remercie les personnes candidates pour leur présentation.

Il explique que, tel que mentionné en début d'assemblée, l'élection des membres du conseil d'administration fera l'objet d'un vote en différé au cours des quatre (4) prochains jours.

5.3.- Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats

Marie-Pier Gaudet remercie le président d'élection et fait part des précisions pour la période de vote.

Dès la fin de la présentation et au cours des 4 prochains jours, les membres seront appelés à voter sur la proposition de partage des excédents annuels et les ristournes ainsi que pour l'élection des membres du conseil d'administration.

Pour l'exercice du vote en différé, elle rappelle que :

- Seuls les membres de plein droit admis depuis 90 jours et plus pourront voter.

La réécoute de l'assemblée sera possible par le biais du bouton « Voter » dans **AccèsD** ou du lien accessible sur le site Internet de la Caisse.

Elle rappelle que la documentation de référence est disponible sur le site Internet de la Caisse ou sur demande auprès de la Caisse :

- Le document présentant les personnes candidates;
- Un document présentant la proposition sur le partage des excédents et la ristourne;
- Le rapport annuel qui contient le rapport financier de la Caisse.

Elle explique aux membres comment voter sur AccèsD et de la nouvelle possibilité d'utiliser la borne de votation aux différents centres de services de la Caisse selon leurs heures d'ouverture.

Ouverture de la période de votation en différé

Marie-Pier Gaudet explique que dès la fin de la présentation, la période de votation sera ouverte pour une période de quatre (4) jours, soit jusqu'à 23 h 59 le 4 avril 2025.

Précisions sur l'annonce des résultats et levée de l'assemblée

Le Président explique que les résultats de vote demeurent confidentiels jusqu'au moment du dévoilement.

48 heures après la période de votation, les résultats du vote seront alors publiés sur le site Internet et disponibles auprès de la Caisse. C'est ce qui mettra officiellement fin à la présente assemblée générale annuelle.

Enfin, il précise que bien que le conseil d'administration estime que la proposition de partage des excédents sur laquelle les membres sont invités à voter soit celle qui est la plus avantageuse pour eux et la communauté, advenant un vote négatif sur la proposition, l'annonce du résultat de vote ne mettra pas fin à l'assemblée, cette dernière sera ajournée et sera reprise au cours des prochains jours.

Les membres seraient alors invités à voter sur une nouvelle proposition qui leur serait soumise pour une nouvelle période de votation. Un vote positif à la proposition de partage des excédents est nécessaire pour mettre fin à l'assemblée.

6.- FIN DE LA RENCONTRE ET REMERCIEMENTS

Tel que présenté en début d'assemblée dans le vidéo de consignes techniques, le Président invite les membres présents à compléter le court sondage de satisfaction sur la présente assemblée. Un lien cliquable menant à ce sondage se trouve à côté du bouton Documents.

Avant de procéder aux remerciements d'usage, le Président profite de l'occasion pour remercier Maryse McMahon, Sylvain Houle et Stéfanie O'Bomsawin Gauthier qui ont terminé récemment leur mandat au conseil d'administration.

Au nom du conseil d'administration, il remercie les participants de leur présence, de leur implication ainsi que de leur confiance envers les administrateurs et envers toute l'équipe de la Caisse Desjardins de Nicolet.

Finalement, il souhaite bonne chance aux personnes candidates qui sont en élection et remercie ceux et celles qui l'ont accompagné pour le bon déroulement de l'assemblée.

Ouverture de la période de votation en différé pour 4 jours

7.- PUBLICATION DES RÉSULTATS ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À l'issue de la période de votation en différé auprès des membres, il y a eu 390 membres qui ont exercé leur droit de vote.

Voici les résultats obtenus à l'égard de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes) et l'élection des membres du conseil d'administration :

Proposition sur la répartition des excédents annuels

94,49 % des membres ont voté en faveur de la recommandation.

La proposition est adoptée.

Élection des membres du conseil d'administration

Les 4 membres du conseil d'administration élus, par ordre alphabétique, sont :

- David BEAUCHEMIN
- Cyndelle DROUIN
- Jean FOURNIER
- Marthe TÉTREAUULT

Merci à toutes les personnes candidates pour leur intérêt à contribuer à la gouvernance de la Caisse.

Levée de l'assemblée

Les résultats ayant été publiés sur le microsite et disponibles auprès de la Caisse, l'assemblée générale annuelle est officiellement levée le 8 avril 2025 à 12 h 04.

X

François Lefebvre
Président du conseil d'administration

X

Stéphanie O'Bomsawin Gauthier
Secrétaire du conseil d'administration

PROJET